

DECLARATION LIMINAIRE CAP DES GREFFIERS 26-28 NOVEMBRE 2013

JUSTICE DU XXI^{ème} siècle :

L'attachement des greffiers des services judiciaires à leur mission est indubitable, dans l'intérêt du service public de la Justice et celui du justiciable. **Cela n'est plus à démontrer et une demande de reconnaissance est plus que jamais d'actualité.**

Des transferts de tâches envisagées par le groupe du Juge du XXI^{ème} siècle permettrait de tirer par le haut toutes les catégories de fonctionnaires et notamment la création d'un statut de greffier juridictionnel de catégorie A .

L'UNSA SJ espère fortement que la dépense d'énergie de tous les intervenants lors de ces groupes de travail de la justice du XXI^{ème} siècle sera bénéfique pour toute la profession.

Il est urgent de rassurer nos collègues greffiers qui n'ont eu aucune revalorisation depuis 2003.

Les greffiers se sentent de moins en moins reconnus dans leurs fonctions et leur statut !

En effet, si des réformes indiciaries ont été bénéfiques pour certains corps, il est tout de même impensable que les greffiers aient une grille qui commence en dessous de celle des catégories C et qui finit en dessous de celle des SA recrutés à BAC.

CIRCULAIRE FRAIS DE DEPLACEMENT :

L'UNSA SJ sollicite votre intervention auprès du Ministère de la Fonction Publique afin de réévaluer les montants de remboursement de la circulaire des frais de déplacement. Trouver aujourd'hui une chambre d'hôtel à 60 euros relève de l'impossible.

Toujours au sujet des frais de déplacement, l'UNSA SJ ne comprend pas qu'il y ait une différence de traitement entre les fonctionnaires suivant les SAR. De nombreux SAR bloquent les remboursements à partir du mois d'octobre et ce jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Ce qui est très lourd de conséquence pour certains fonctionnaires qui atteignent jusqu'à 3000 euros de frais non remboursés. Pourquoi n'utilisent-ils pas tous la régie d'avance du SAR. Nous vous demandons de résoudre ce problème.

CHAMBRES DETACHEES :

L'UNSA SJ dénonce la diminution de moitié des postes proposés en chambres détachées.

Pourquoi ce changement de cap et ces postes seront-ils republiés à la prochaine CAP ?

L'UNSA SJ insiste pour que les emplois soient localisés sur les chambres détachées.

S'AGISSANT DE LA CAP D'AUJOURD'HUI :

Comme vous vous opposez à une réelle formation de 18 mois, l'UNSA SJ demande que vous preniez en compte les mois de préaffectation pour le calcul de l'ancienneté dans le poste des greffiers stagiaires. Par exemple prendre la date du 27 août 2012 pour les greffiers qui ont été titularisés le 30 novembre 2012.

L'UNSA SJ est saisie de plus en plus par des collègues dont la précarité financière et la souffrance morale s'intensifie. Si vous continuez d'appliquer la jurisprudence actuelle dans vos critères, très peu des demandes de mutation pourront être satisfaites. Le mal-être dans les greffes n'en sera qu'aggravé.

Nous demandons que les critères d'ancienneté dans le poste soient revus à la baisse.

Le 26 novembre 2013
Les membres de CAP